

1 -

2 -

3 -

4 -





MAISON DES JEUNES DE BRAINS

INSCRIPTION MJB 2024 - 2025

NOM et Prénom du jeune	Date de Naissance
Représentant légal	Le Quotient familial est l'élément de référence pour calculer le coût des activités que pratiquera votre(vos) enfant(s). En l'absence de quotient, le tarif maximum vous sera appliqué.
Nom et prénom :	En l'abaches de quatient, le tarn maximum vous ser à apprique.
Adresse :	Percevez-vous des prestations familiales ? OUI - NON
Code postal :	Percevez-vous des prestations familiales ? OUI - NON
Commune :	Si oui, CAF nº allocataire :
	Si oui, MSA nº d'allocataire :
:	Si non, fournir l'avis d'imposition pour le calcul du quotient familial
@ :	
Inscrit mon ou mes enfants à la Maisor	n des Jeunes de Brains.
Γarifs d'adhésion pour l'année 2024 - 2 15 € pour les jeunes du 20 € pour les jeunes ho	canton de Brains
Déclare avoir une assurance responsab	ilité civile extrascolaire pour mon ou mes enfants à :
Organisme :	N° Police
(Attestation d'assurance à fournir)	
Décharge la mairie de Brains de toute arriver avant ou après la prise en char	es responsabilités en cas d'accident et de vol qui pourrai ge effective des enfants par les animateurs.
Autorise la mairie de Brains à prendre (Fiche sanitaire de liaison ci-jointe d	toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médica à compléter).
	Date :

Signature







La Maison des Jeunes de BRAINS accueille des jeunes de 11 à 18 ans.

Tous les mercredis en période scolaire :

11-15 ans : 12h30 - 14h déjeuner, chacun apporte son repas

14h - 16h30 ateliers / 16h30 - 18h30 goûter et accueil libre

Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires :

11-15 ans : 10h30 -12h30 ateliers proposés par les animateurs

12h30 - 14h déjeuner, chacun apporte son repas (sauf pour les ateliers cuisine) 14h-16h30 ateliers proposés par les animateurs ou activités sur demande des jeunes

16h30 - 18h30 accueil libre et jeux sportifs

15-18 ans : activités et sorties à la demande des jeunes (6 mini.)

De plus, des déjeuners, sorties à la journée, soirées, nuitées et séjours sont organisées avec les jeunes.

Ce que je peux faire (négociable)	Ce que je dois faire (non négociable)
Écouter de la musique	Adhérer pour participer aux activités
Utiliser les jeuxFaire des activités de créativité	 Nettoyer le matériel après utilisation (vaisselle, pinceaux, tables) Ranger le matériel, les jeux
 (cuisine, bricolage, peinture, chant, informatique) Faire mes devoirs Lire 	 Ne pas fumer à l'intérieur de la M.J. Ne pas consommer d'alcool et de
Faire des projets à court terme (sorties, mini-camps, séjours)	produits illicites (drogues) dans l'enceinte et aux abords de la M.J.
 Faire des projets à long terme (sportifs, culturels, humanitaires,) Prendre une collation Faire des recherches personnelles 	Pas de violenceRespecter les autresRespecter le matériel, le mobilier
 Utiliser internet Rien faire 	 Être attentif à mon vocabulaire Respecter la charte d'utilisation de Facebook et Instagramme

Le règlement intérieur a été élaboré en collaboration avec les usagers de la structure.

Il prend en compte la réglementation (DSDEN, DASS, SDISS...) et les règles de savoir-vivre en collectivité.

Il contribue au bon fonctionnement de la vie au sein de la Maison des Jeunes.

Le non respect des règles de vie de la Maison des Jeunes sera sanctionné par l'équipe d'animation en concertation avec le jeune.

La directrice de la structure se réserve le droit de toute modification.

Date:

la Directrice les responsables légaux le jeune